

## DECLARATION

Réuni le 05 septembre 2017, le Bureau Fédéral de la Fédéchimie FO considère, qu'après analyse des ordonnances rendues publiques le 31 août dernier, que ces dernières ne sont ni plus ni moins que l'aggravation de la loi El-Kohmri que notre organisation syndicale a combattu en 2016 et dont nous demandons toujours l'abrogation.

Ces ordonnances mettent de nouveau à mal notre code du travail et nos conventions collectives, socles de garanties dont bénéficient les salariés dans leur branche d'activité.

- L'inversion de la hiérarchie des normes gagne encore du terrain en privilégiant les accords d'entreprises au détriment de la branche (par exemple : primes ancienneté, nuits, paniers, 13ème mois, etc...).
- Dans les entreprises de moins de 20 salariés, la possibilité sera donnée maintenant au chef d'entreprise de négocier avec un salarié non mandaté par une organisation syndicale et non protégé, pour valider des accords qui remettront en cause les acquis et les droits dont bénéficient les salariés.
- Le plafonnement des indemnités prud'homales à 20 mois de salaire après 30 ans d'ancienneté et plus, ainsi que la réduction des délais de recours de 2 à 1 an ne sont ni plus ni moins qu'une remise en cause de la justice prud'homale qui à terme, risque de disparaître.
- Le contrat de «chantier ou d'opération», qui pourra être étendu dans toutes les branches, permet de se séparer d'un salarié à la fin d'une mission sans pour autant payer les 10% de prime de précarité, risque de devenir la norme en remplacement des CDD et CDI.
- La «rupture conventionnelle collective», va permettre dorénavant de contourner les Plans de Sauvegarde de l'Emploi, et d'embaucher si besoin dans la foulée, d'autres salariés à moindre coût.

➤➤➤➤➤



- La fusion des Instances Représentatives du Personnel (CE, DP, CHSCT), va réduire considérablement les prérogatives des élus ce qui, de facto, s'en ressentira pour la défense des droits des salariés, leurs conditions de travail et leur sécurité.
- Etc ...

Non content de détruire notre code du travail, l'exécutif s'attaque aux plus démunis en baissant les APL, à la Sécurité Sociale en augmentant la CSG tout en baissant les cotisations sociales et à l'emploi en réduisant considérablement le nombre de contrats aidés.

La Fédéchimie FO considère donc que ces ordonnances et ces nouvelles attaques contre le pouvoir d'achat méritent une riposte à la hauteur des coups portés.

**C'est pourquoi, la Fédéchimie FO appelle ses syndicats, sections syndicales, adhérents FO et sympathisants, à participer aux grèves et manifestations, notamment celle du 12 septembre prochain, sous la bannière FO pour le retrait des ordonnances travail ...**

Adoptée à l'unanimité.